viennent de rentrer ici après avoir visité les communes les plus frappées.

Le cardinal Alfonda, archevêque de Turin, fera demain un appel à la charité publique.

On constitue partout des comités de secours ; un grand nombre de médecins et d'ouvriers se rendent sur les lieux du sinistre ; on envoie des vivres aux survivants.

* * *

Nouvelles officielles

Rome, 25 février. — D'après les données officielles, les localités les plus éprouvées par le tremblement de terre sont :

Bajardo : 300 morts ou blessés.
Diano-Marina : 250 morts ou blessés.
Bassana : 50 morts et 36 blessés.
Diano-Castello : 30 morts et quelques blessés.
Castellaro : 30 morts et un grand nombre de blessés.

Toutes ces localités sont situées en Ligurie.

LETTRE DE PARIS

(D'un correspondant spécial)

Paris, 25 février.

Les élections allemandes.

Les trois élections dont les résultats restaient à connaître, ont donné un député de plus au septennat et 2 au parti opposé. En conséquence, les 337 membres actuellement élus se divisent ainsi : 198 septennalistes et 139 anti-septennalistes.

Il reste maintenant à savoir dans quelle proportion le résultat des 60 ballottages augmentera la majorité de M. de Bismark. Il ne saurait, en tout cas, en le supposant tout entier favorable à l'opposition, empêcher que le Septennat l'emportât encore de 9 voix sur ses adversaires.

Il convient, toutefois, d'ajouter que les organes de l'opposition en Allemagne reconnaissent que le chancelier peut compter au moins sur le quart des 60 ballottages.

A part ces calculs, il ne se dégage rien de nouveau de la situation électorale. Les chances de paix continuent à être discutées par toute la presse européenne et pour reconnaitre, encore plus qu'hier, que la guerre sera évitée, au moins provisoirement.

Les tremblements de terre

Les nouvelles des localités éprouvées par les secousses de tremblement de terre, tant en Italie qu'en France, deviennent de plus en plus lamentables à mesure qu'arrivent les détails. C'est par milliers qu'il faut compter les victimes, et les désastres matériels sont immenses.

Ainsi que je vous l'ai mandé hier, la presse parisienne s'est émue et va prendre l'initiative d'une souscription pour venir en aide aux sinistrés.

En ce moment, les directeurs de nos principaux journaux se proposent d'organiser une entente avec leurs confrères d'Italie pour agir de concert. Aussitôt que cette entente sera établie et que l'on pourra apprécier l'importance des secours nécessaires, la souscription sera ouverte en même temps en France et en Italie.

Conflit entre le Sénat et la Chambre

Nombre de journaux de gauche et particulièrement les feuilles officieuses, auraient pris à tâche de rendre nécessaire le vote d'un troisième douzième provisoire qu'ils n'agriaient pas autrement, tant ils jettent de l'huile sur le feu pour amener un conflit entre la Chambre et le Sénat, au sujet du rétablissement du crédit pour les sous-préfets.

La théorie exposée, hier, par M. Goblet, dans le conseil de Cabinet, présidé par lui, est développée, commentée par les organes dont je viens de parler, de façon à éveiller aussi bien les susceptibilités de la Chambre que l'esprit de résistance chez le Sénat.

Dans ces conditions, la commission du budget, qui s'est réunie cette après-midi officieusement pour aviser au parti à prendre, aura bien mérité de la paix parlementaire, si elle comprend que le moment actuel où l'on parle du haut en bas de l'échelle gouvernementale de la nécessité de l'union entre républicains, est bien mal choisi pour partir en guerre contre le Sénat. A quoi bon, d'ailleurs, pour 35.000 francs, dont le président du Conseil est décidé à faire bon marché, si on ne soulève pas la question des prétendus privilèges de la Chambre en matière de crédits, vouloir humilier la haute Assemblée en s'attachant à lui démontrer que toutes les réformes, voire les plus radicales, le gouvernement et la Chambre ont le moyen de les réaliser malgré elle et contre elle ?

Il s'en faut, du reste, du tout au tout, que la question soit tranchée au profit de la Chambre, comme le prétend M. Goblet, par la loi constitutionnelle. Cela est si vrai que, depuis 1876, il s'est établi une sorte de coutume, par laquelle le Sénat exerce son droit de contrôle : c'est précisément le rétablissement des crédits supprimés par la Chambre.

Et si personne n'a jamais contesté que le dernier mot dût rester à la Chambre, personne, non plus n'a jamais soutenu que le Sénat n'eut pas au moins une fois le droit de rétablir un crédit supprimé.

En conséquence sur le premier point, la thèse de M. Goblet n'est pas discutable. Mais le président du Conseil va plus loin, car voici ce qu'il se prépare à soutenir. M. Goblet prétendrait que le Sénat a le droit de rétablir un crédit supprimé (sauf à laisser le dernier mot à la Chambre), lorsque le gouvernement lui demande ce rétablissement, mais que, si le gouvernement ne lui demande rien, le Sénat n'a pas ce droit.

Ici, je laisse la parole à M. Jules Roche, membre influent de la commission du budget et dont la compétence est généralement admise en matière de finances :

» De toutes les gloses que l'article 8 a soulevées, jamais il n'en fut de plus fausse, de plus inadmissible. Le système de M. Goblet ne repose sur rien, sur aucun fait, sur aucune analogie, sur aucun texte. Il est un fait, fabrique de toutes pièces, uniquement de l'imaginative de M. le président du conseil, comme jadis Minerve du cerveau de Jupiter. Le « droit » du Sénat, encore peut-on le soutenir par quelques arguments boiteux ; mais le « droit » du gouvernement, où donc M. Goblet l'a-t-il découvert ? Où donc a-t-il lu, a-t-il vu une phrase, un mot, une virgule, lui permettant d'attribuer au gouvernement ce pouvoir, cette faculté suprême d'animer le Sénat, ou de le laisser plongé dans le néant ? »

M. Jules Roche ajoute, du reste, que l'opinion de M. Goblet sur ce point n'est pas partagée par plusieurs de ses collègues du Cabinet.

Il faut croire que ces divers arguments ont porté, car la commission du budget s'est montrée disposée à accueillir le rétablissement voté par le Sénat, sauf réserve des droits constitutionnels de la Chambre en matière budgétaire.

La nouvelle loi ecclésiastique en Prusse

On connait, aujourd'hui, le texte de la loi que le gouvernement prussien propose pour remplacer les lois de mai, contre lesquelles le Souverain pontife et les catholiques allemands n'ont cessé de protester depuis 1873 qu'elles ont été mises en vigueur.

Non seulement cette loi supprime l'obligation pour les évêques de nommer immédiatement un titulaire aux cures vacantes et de faire connaitre aux présidents supérieurs (préfets) des provinces les peines disciplinaires prononcées contre les ecclésiastiques, mais elle limite le droit de veto du gouvernement à l'égard des candidatures aux seuls motifs d'incapacité tirés de l'ordre civil et national, et elle autorise le ministère d'Etat à laisser rentrer en Prusse ceux des ordres religieux et des congrégations expulsées qui se consacrent à la cure des âmes et à l'exercice de la charité, ou qui se consacrent à la vie contemplative.

Enfin, la loi autorise l'ouverture des seminaires dans les diocèses d'Osnabrück et de Limbourg.

Ces concessions sont importantes ; aussi n'imagine-t-on pas que le budget des cultes qui se discute en ce moment à la Chambre des représentants de Prusse, qui a repris depuis mardi le cours de ses séances, puisse être adopté avec difficultés.

Cette loi sera d'abord discutée par la Chambre des Seigneurs, où elle sera votée certainement, et l'on ne doute pas qu'elle ne passe également à une énorme majorité à la Chambre des représentants.

Ce qu'il y aura de curieux en cette circonstance, ce sera de voir les nationaux-libéraux, qui, il y a quatorze ans, étaient les plus fervents soutiens du Culturkamph, revenir à résipicence, en se ralliant aux modifications proposées aujourd'hui par le prince de Bismarck.

La crise ministérielle italienne

Comme vous le verrez par les dépêches de Rome, la solution de la crise ministérielle en Italie, semble plus éloignée que jamais. La concentration des partis essayée par M. Depretis est reconnue impossible pour servir de base à toute nouvelle combinaison, et il faudrait absolument que le nouveau cabinet fût uniquement composé de membres de la droite ou de membres de la gauche. Mais chacun de ces deux partis dans la Chambre se fractionne en tant de nuances, que la formation d'une majorité de gouvernement est impossible. La dissolution parait donc plus que jamais indispensable.

La Bourse

La Bourse a été ferme, quoique sans beaucoup d'affaires. Les causes de cette fermeté ne résident pas seulement dans les impressions pacifiques résultant des élections allemandes. La hausse a d'ailleurs ceci de particulier qu'elle contraste avec la lourdeur des marchés étrangers. Aussi convient-il de l'attribuer au bruit répandu que le cabinet se retirerait, après le vote du budget, pour faire place à un ministère de Freycinet, lequel serait soutenu, non plus par les radicaux, mais par M. J. Ferry et ses amis de l'union des gauches. J'ajouterai pour être complet, qu'à mon avis la raison principale de la hausse, c'est la nécessité pour les acheteurs d'enlever les cours en vue de la réponse des primes de lundi. En clôture, la hausse est de 37 centimes sur le 3 0/0, de 11 centimes sur le 4 1/2 et de 30 centimes sur l'amortissable.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du vendredi 25 février 1887

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 1 heure et demie.

On commence la discussion du budget de l'agriculture.

M. Gustave Denis demande des explications sur l'entrée du betail français en Angleterre. L'orateur montre les souffrances de l'agriculture. Il expose que l'élevage du bétail n'est pas rémunérateur, par ce fait que nous ne pouvons pas exporter. On croit que l'Angleterre est un pays de libre-échange, sous prétexte que nous avons des épizooties, l'Angleterre empêche notre bétail d'entrer chez elle.

Je demande, dit l'orateur où en sont les négociations engagées à cet egard avec l'Angleterre.

M. Develle, ministre de l'agriculture, dit que les négociations engagées jusqu'à présent ont échoué. Elles sont reprises actuellement. On ne peut en préjuger le résultat.

M. Sébline. — Nous étions fondés à demander au gouvernement des explications sur ses tendances économiques. J'y renonce ; mais quand je vois que nos adversaires économiques ont reçu des assurances formelles de la part de plusieurs ministres, j'ai le droit de demander à M. le ministre de l'agriculture s'il a conservé sa pleine liberté d'action.

M. le ministre de l'agriculture. — Un débat est engagé devant la Chambre : le ministre y jouira de sa pleine liberté d'action. (Applaudissements).

Les chapitres 1 à 47 sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du commerce et de l'industrie.

Les neuf premiers chapitres sont adoptés.

La commission sénatoriale propose de réduire le chapitre 10 de 550,000 fr. à 268,000 fr.

M. Tolain demande le rétablissement du crédit afin de favoriser l'apprentissage industriel.

M. Lalanne appuie l'amendement.

M. Lockroy soutient le rétablissement du crédit.

La réduction de 282,000 fr. est adopté.

Les chapitres 11 à 14 sont adoptés sans modification.

Le chapitre 15 est réduit de 25'000 francs.

Les chapitres 16 à 20 ne sont pas modifiés.

Les chapitres 21 et suivants du budget du commerce sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des travaux publics.

Tous les articles du budget des travaux publics sont votés, sans changement aux chiffres de la Chambre.

M. Lockroy dépose un projet de loi relatif à la création d'une Bourse de commerce à Paris.

Le Sénat adopte l'article 1er du projet de loi fixant le budget des dépenses ordinaires.

Il adopte ensuite le budget des dépenses sur ressources spéciales.

Le Sénat adopte l'article 5 du projet de loi fixant le total des recettes et des dépenses des budgets annexés.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet du budget ordinaire des dépenses.

L'ensemble du budget des dépenses est adopté par 229 voix contre 12.

Le Sénat s'ajourne à ce soir huit heures et demie, pour discuter le budget des recettes.

SÉANCE DE NUIT

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Magnien, vice-président.

M. Lacombe critique la convention faite pour la construction des chemins de fer, ainsi que les nouveaux travaux publics.

Après une réponse de M. Millaud et quelques observations de M. Buffet, les 27 premiers articles sont adoptés.

Sur l'article 28, **M. Dauphin** demande le rétablissement de l'article voté par la Chambre, et réduisant l'intérêt des caisses d'épargne. Cet amendement est rejeté.

Les derniers articles sont adoptés.

Le Sénat rejette un amendement tendant à rétablir l'article de la Chambre relatif à l'impôt sur le revenu. L'ensemble du budget est adopté à l'unanimité de 230 votants.

La séance est levée à minuit 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du vendredi 25 février

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion de la loi sur les céréales.

M. Lejeune dit que deux questions dominent le débat : la première est l'augmentation du salaire des ouvriers de la campagne ; la seconde, l'augmentation de la production du blé en France. Le relèvement des droits peut seul amener ce double résultat.

L'orateur ajoute qu'il est inexact que les surélévations des droits de douanes ne doivent produire aucun effet. Il cite de nombreux chiffres et démontre que les droits se répartissent toujours sur les cours des céréales. Il combat, à cet égard, la théorie soutenue par M. Frédéric Passy.

M. Pelletan déclare que la seule question en discussion est le renchérissement du pain et il regrette que la démocratie ose ouvrir la discussion sur une pareille question.

L'orateur repousse la surtaxe comme contraire aux intérêts de la République.

M. Deberly parle en faveur de la surélévation des droits. La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

Crise ministérielle imminente

Paris, 25 février. — La crise ministérielle est imminente. M. Flourens veut se retirer. D'autres ministres suivront son exemple.

L'assassinat d'Obock

Paris, 25. — Le gouvernement vient de recevoir le rapport adressé le 8 février par le commandant d'Obock sur l'assassinat dont a été victime le 27 janvier dernier, un soldat français. Les auteurs de cet assassinat, sont deux rôdeurs d'une tribu de l'intérieur ; ils sont activement recherchés par le sultan Rabeith, pour être livrés à la justice.

Suivant le commandant d'Obock, le malheureux évènement est un fait de banditisme, qui ne doit pas inspirer d'inquiétudes, pour la sécurité de notre colonie.

La Patti et Sarah Bernhardt en Amérique

On ecrit de New-York, le 15 février :

« La Patti est engagée pour une tournée dans l'Amérique du Sud ; elle arrivera prochainement ici et je pense partir avec elle pour participer aux *trente* représentations qu'elle doit donner au prix fixe de *30.000 francs* par soirée. Sarah Bernhardt arrivera dans une quinzaine de jours. »

La triple alliance

Une correspondance adressée de Berlin à la *Gazette de Cologne* analyse le dernier article publié par l'*Opinione*, de Rome, sur l'attitude de l'Italie en cas de guerre européenne.

Il résulterait de certains renseignements que, dans le cas où la Russie attaquerait soit l'Allemagne, soit l'Autriche, l'Italie s'abstiendrait de prendre part à la lutte. Si l'Allemagne était attaquée par la France, l'Italie combattrait aux côtés de l'Allemagne, tandis que l'Autriche s'abstiendrait.

L'Autriche s'abstiendrait également dans le cas où une guerre éclaterait entre l'Italie et la France ; mais dans ce cas l'Allemagne soutiendrait l'Italie.

Les trois puissances (l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie) ne se lèveraient en même temps que dans le cas où l'une d'entre elle serait attaquée par deux puissances à la fois, dans le cas, par exemple, où l'Allemagne serait attaquée à la fois par la France et la Russie.

Outre ces engagements pris par les trois puissances entre elles, il existerait, d'après les journaux italiens, encore des engagements pris d'un côté par l'Allemagne et l'Italie, d'autre part entre l'Italie et l'Autriche, en vue de certaines éventualités.

La *Gazette de Cologne* conclut qu'on ne saurait affirmer l'exactitude de tous les détails donnés par les journaux italiens, mais que ce *qui est certain c'est la triple alliance entre l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche.*

La pacification au Tonkin

Paris, 25 février. — Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante :

» Hanoï, 24 février. — Phuyen entièrement pacifié et réorganisé. Expédition continue à Bindinh.

M. Paul Cambon

Madrid, 25 février. — M. Cambon, ambassadeur de France en Espagne, a quitté Madrid ce matin pour se rendre à Pau.

Evasion de deux prisonniers

Gaillon, 25 février. — Deux détenus à la maison centrale de Gaillon se sont evadés ce matin.

La Russie, la France et l'Allemagne

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante :

« Berlin, le 25 février. — Le *Herold*, journal allemand qui se publie à Saint-Pétersbourg, déclarait hier que les appréciations contenues dans les articles de la *Correspondance politique*, de Vienne, et dans le *Nord*, de Bruxelles, concernant la ligne politique de la Russie reposaient sur des informations erronées. Le *Hérold* ajoutait que les rapports qui existent entre la Russie officielle et l'Allemagne officielle sont les plus cordiaux qu'on puisse imaginer.

» Les *Berliner Politische Nachrichten*, confirment le démenti donné par le *Herold* aux assertions du *Nord* et de la *Correspondance politique*, constatait hier soir, que les rapports entre M. de Giers et M. de Bismarck étaient empreints de la plus grande cordialité.

» Le correspondant de Vienne de la *Gazette de Cologne* dit au contraire que l'article du *Nord* est généralement attribué à M. de Giers ; mais la *Gazette* ajoute que cet homme d'Etat n'est pour rien, ni directement, ni indirectement, dans l'article en question. Son auteur serait M. de Jomini, dont les sympathies françaises sont bien connues à St-Pétersbourg et dont les tendances antiallemandes ont trouvé tout récemment leur expression dans une brochure publiée à Paris : *l'Alliance franco-russe, pensées inédites d'un général russe.* »

L'Italie, l'Allemagne et l'Autriche

Berlin, 25 février. — La *Gazette nationale* dit que, d'après un bruit digne de foi, le maintien de l'alliance de l'Italie avec les deux empires de l'Europe centrale, ayant pour but la défense réciproque avec garantie des possessions territoriales actuelles, peut être considéré comme assuré, bien que la conclusion de l'entente ait peut-être été retardée par la crise ministérielle en Italie.

On croit que le voyage à Berlin de M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne près le Quirinal, a pour but la conclusion des négociations en cours,

Les élections en Alsace-Lorraine

Metz, 25 février. — Resultat définitif et rectifié des élections au Reichstag.

MM. Antoine. . . . . 14.553 v.
Remlinger. . . . . 6.129 »

Un cortège historique à Cologne. — Le général Boulanger

On lit dans la *France* :

« Voici ce que nous écrit un Français qui se trouvait à Cologne dimanche dernier et qui a vu défiler ce jour-là un cortège historique. Nous supprimons ses réflexions indignées pour ne retenir que le fait lui-même.

» Le cortège représentait les diverses nations qui ont occupé la scène du monde. Il y avait une trentaine de chars. En haut de l'un de ces chars se trouvait attaché à une potence et se balançant dans l'air un mannequin habille en fantassin français. Au-dessus de ce mannequin, on voyait un écriteau portant en lettres gigantesques ce mot : « Boulanger ». Derrière le mannequin se tenaient deux hommes portant la tenue de soldats prussiens, qui le fustigeaient d'importance et le faisaient se balancer dans les airs, aux grands applaudissements de la foule.

. . . . . .

» Quand j'ai revu le char, dans l'après-midi, le général Boulanger avait perdu une jambe.

» Cet incident odieux n'a pas besoin de commentaires. »

Une caricature politique en Italie

Rome, 25 février. — Un télégramme de Ferrara dit que le dernier jour du carnaval dans cette ville a été un vrai jour de réjouissance populaire. Parmi les mascarades, un mannequin colossal représentait le prince de Bismark en caricature, traîné sur un char entouré de toute sorte de monstres allégoriques et politiques.

Vers le soir, le préfet se vit obligé d'interrompre cette manifestation anti-bismarckienne, qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses.

Le choléra à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 25 février. — Depuis avant-hier on n'a constaté aucun nouveau cas de choléra.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Reproduction interdite)

ROUBAIX-TOURCOING, 26 février 1887.

Semaine d'un calme presque absolu pour les affaires, ce qu'expliquent parfaitement les préoccupations politiques du moment. Malgré le peu d'activité dans les transactions, les prix se soutiennent très bien : d'ailleurs la situation de la place paraît saine et, pour peu que les demandes se manifestent, les cours s'affermiront encore davantage.

Tissus.— Le résultat des élections en Allemagne a donné un peu de confiance et il s'est traité quelques affaires. Les fabricants dépourvus de matières ont acheté ; ils ont aidé à raidir les cours.

Mais les acheteurs de tissus sont toujours très réservés, les livraisons de fin de saison se font avec plus de difficultés et il est à craindre que, si les acheteurs persistent dans cette prudence, il ne règne plus sur notre place la même activité que dans ces derniers mois.

Devant la perspective d'un nouveau déficit qui pourrait encore se produire cette année sur les laines fines et aussi par crainte de ces soubresauts sur les cours qui se sont manifestés en 1885, la fabrique semble vouloir se porter sur des laines semi-fines, afin de reproduire, mais en plus belle qualité, l'article *sanglier* de l'année dernière : ce serait encore le cheviot qui, comme nouveautés, obtiendrait les faveurs de la mode. Les laines mérinos resteront destinées à la fabrication des beaux articles classiques.

Peignés. — Les affaires n'ont pas été très actives sur place pendant cette semaine ; il s'est fait néanmoins quelques affaires en peignés de qualité intermédiaire pour bonneterie et ces genres paraissent avoir obtenu une plus-value de 20 à 25 centimes au kilog.

De bons Buenos-Ayres ont encore été payés 6 fr. 30 par la fabrique.

Les stocks ne sont pas très importants et les prix se maintiennent sans difficulté.

Blousses. — Bonne situation de l'article : quelques genres de 1,75 à 2,40, qui ont boudé assez longtemps sont plus demandés depuis quelques jours.

Cotons. — Inchangés.

Soies. — Les avis de tous les marchés soyeux reflètent une situation et un état des esprits identiques ; partout même inaction des affaires et même station des cours dans l'attente des événements.

Laines

ANVERS, 25 février.

On a vendu 358 balles de laine de La Plata en suint.

LE HAVRE, 25 février.

Il a été traité 7 balles de laine de Buenos-Ayres en suint, à 180 fr. les 100 kil.

MARSEILLE, 24 février.

On a vendu 30 balles de laine débris Oran, à fr. 77.50

BRADFORD, 24 février.

M. J. G. Best, courtier, a offert hier, sur enchères, environ 1,000 lots de toisons anglaises assorties, à peignes, peaux, déchets, etc., en présence d'un public nombreux, la plus grande partie de laine a été vendue à 1/4 d. au-dessous des prix de janvier.

Aperçu des prix réalisés : Mèches des magasins 9 d., toisons duvet 9 1/2 d., mi-élevé hogs 10 3/4 d., 11 1/4 d. et 11 3/4 d., toisons suint 7 3/4 d., mèches des fermiers 3 3/4 d., longues montons 10 1/4 d., toisons Devon 8 1/4 d. à 8 1/2 d., toisons d'Ecosse 6 d., croisés dégraissés 10 1/4 d., toisons grises 8 1/4 d., beaux dégraissés d'Australie 10 1/2 d., déchets français 7 1/4 d., peaux grises 5 1/2 d. et 7 1/2 d., Botany 5 3/4 d., laine grise 2 1/8 d., tonture d'agneaux 8 1/2 d., Botany assorties 9 d., déchets gris 6 3/4 d., laine terreuse 4 d.

LIVERPOOL, 24 février.

Circulaire du courrier de Bombay. — Vicanere sup. 8 1/2 d. à 12, inf. 4 à 5 1/2 d. ; joria sup. 8 1/2 d. à 12, inf. 5 1/2 à 6 1/2 d. ; Kandahar sup. 8 1/4 d. à 10, inf. 5 à 6 1/4 d. ; Pathence sup. 6 à 8 d., inf. 3 1/2 à 5 1/2 d., Kurrachee sup. 5 3/4 à 8 d., inf. 3 à 5 d. ; mauvar sup. 5 1/2 à 7 d., inf. 2 1/2 à 4 1/2 d. ; Ferozeoore sup. 5 à 6 1/2 d., inf. 2 à 4 d. ; Persés sup. 7 à 9 d., inf. 4 à 6 d. ; Peaux indigènes sup. 2 1/2 à 4 1/2 d., grises 1 à 2 1/2 d. ; non lavées 1 à 4 1/2 d. ; terreuses et rebus 0 1/2 d. à 1 1/2 d, poils 0 3/4 d. à 1 1/4 d.

Pendant la quinzaine écoulée les steamers *Aston Hall, Inthgérrie, St-Bernard et Arabie* sont arrivées avec 3,292 b. de laine de Bombay, et 2,932 b. de Kurrachee.

Sur place le marché est calme, les dernières ventes des Indes de l'Est, ont réduit ces sortes à environ 1000 b.

La demande en laines domestiques a un peu faibli, néanmoins les prix sont stables dans les toisons solides.

Si les steamers *Waverley, Iran et Nedjed* arrivent en temps, nous espérons un total disponible de 20,000 b. aux prochaines enchères du 15 mars.

RONALD FILS et Cie.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Grecian* est parti de B.-A. le 21 février pour Dunkerque avec laines et peaux. Ce steamer est attendu vers le 18 mars à Dunkerque.

Le steamer anglais *Canadian* cap. Ken, est arrivé le 19 février à Montevideo venant de Dunkerque, Glasgow et le Havre. Il reprend charge en laines actuellement pour ces ports.

Le steamer *Orion* a suivi de Southampton le 23 février, allant d'Anvers à la Plata prendre charge en laine.

Le steamer allemand *Franckfort* allant d'Anvers à la Plata, a suivi le 13 février de la Corogne.

Le steamer *Flaxman* signalé arrivé à Anvers de la Plata, y a débarqué le 24 février 1617 b. laine chargées à B.-A. et 121 b. chargées à Rosario, plus des cuirs et peaux.

Le steamer anglais *Benboron* a débarqué à Anvers le 24 février 596 b. laine pour divers, et 728 b. laine à ordre prises en transbordement.

Le steamer *Astronom* y a débarqué le même jour : 10 b. laine provenant de Hambourg.

828 b. laine brute ont été débarquées à Anvers le 24 février par les steamers *Ipswich* et *Princess-of Wales* venant de Harwich.

Le steamer anglais *Cloncurry* a commencé son déchargement le 24 février à Anvers venant de Sydney (Australie).

Le steamer *Preussen* est parti d'Adelaide le 22 février pour Anvers avec laines et diverses marchandises, attendu en avril.

Le steamer *Sequel* prenait charge à B.-A. le 24 février pour l'Europe en laine.

Le steamer *Cambodge* a débarqué à Marseille le 23 février 40 b. laine chargées à Odessa ; 14 b. laine chargées à Salonique.

Le steamer *Uruguay* cap. Buguault, est arrivé de Dunkerque et le Havre à Montevideo le 22 février reprendre charge en laines, peaux, etc. pour ces ports.

Le steamer *Ortégal* est arrivé à Montevideo le 21 février venant de Bordeaux prendre charge en laine.

Le steamer *Tycho-Brahe* allant de la Plata à Anvers, a suivi le 23 février de Madere, attendu le 7 mars.

Marchés allemands

On nous écrit de Berlin :

La vente des étoffes pour confection a été ici un peu plus animée, aussi les fabricants de tissus ont reçu des ordres assez importants, spécialement en cheviote pour le printemps ; en général les affaires sont calmes et il y a eu de transactions considérables en laines et en fils. La Saxe et la Lusace ont puisé dans les stocks de notre place. 300 quintaux de laine pour fabrique.

Peignés. La situation reste invariablement calme on a traité quelques petits lots de beige à fr. 10 par kilo.

En *blousses*, absence complète d'affaires.

Il s'est fait peu d'offres de France, en poils anglais demande peu active.

Laines artificielles.—Fybets. Flanelles et Extraits assez demandes ; Bouts de fils de Mohair et de Silo peignés sont plus demandés.

Filés.— Les filés de coton sont un peu plus calmes, prix maintenus. En *Imitats*, notre ville fabrique très peu, depuis que les mélanges de *Mungo* les ont remplacées. En fils cardés on a vendu environ 100 quinto de 9 trames à des bons prix. On offrait des fils de *Shoddy* à meilleur marché sans trouver des acheteurs. En 2 1/2 *vingle Weft* un peu de demande.

Les fabricants de tapis ont très-peu à faire aussi bien que les fabricants de châles et de fichus. La fabrication de Jersey est animée, mais les prix sont faibles.

La saison n'a pas encore commencé pour la fabrication de bas.

Draps, *blixskuis* et flanelles calmes.

Marchés anglais

BRADFORD 24 février.

Marché et affaires fermes, les acheteurs opèrent plus librement, la fermeté est due à la restriction des choix sur le marché, la consommation reste active. Il s'effectue de nombreuses transactions en tops. Mohair et alpaga inchangés.

Filés. — Les négociants se plaignent du peu d'ordres qu'ils reçoivent du dehors. Par sûreté de la situation des matières brutes, les filateurs essayent d'établir une nouvelle avance. Le commerce du pays s'améliore.

Il s'est placé aujourd'hui bon nombre d'ordres en filés anglais et botany, une légère avance est réalisée.

Tissus.— Cette branche est assez satisfaisante bien que la demande soit encore restreinte.

Quelques ordres répétés maintiennent le travail mécanique en activité, le commerce des doublures pour les marchés américains est très animé.

NOTTINGHAM, 24 février.

La demande est lourde en dentelles, mais les prix restent bas par suite de la vive concurrence.

Pas de changement dans les valeurs de filés de coton. Le commerce de bonneterie manque d'animation et les prix sont peu rémunératifs.

MANCHESTER, 24 février.

Filés et tissus. — Marché calme. En tissus il y a un assez bon courant d'ordres d'achats, principalement pour l'Inde, mais les limites sont peu encourageantes et jusqu'ici il n'en est resulté que peu d'affaires. Les filés sont généralement plus fermes : les commandes toutefois, sont rares et la plupart des acheteurs refusent de payer quelque avance sur les cotations de mardi dernier.

NOUVELLES MILITAIRES

Corps de santé militaire. — (Ancienneté.) M. Jules Febvre, médecin-major de 2e classe au 1er régiment de dragons, en remplacement de M. E.-B.-E. Laurens, retraité. M. Febvre a été désigné pour le 8e régiment d'infanterie.

(Choix.) M. François-Eugène-Raphaël Audet, médecin-major de 2e classe à l'école spéciale militaire, à Saint-Cyr, en remplacement de M. Alibran, retraité. M. Audet, a été désigné pour le 33e régiment d'infanterie.

M. Jean-Gabriel Lortat-Jacob, médecin principal de 1re classe, médecin-chef de l'hôpital militaire de Lille, désigné précédemment comme directeur du service de santé de la division d'Oran, a été attaché au service de santé de la place de Toul.

M. Etienne-Joseph-Aristide-Ernest Emery Desbrousses, médecin principal de 1re classe aux hôpitaux militaires de Tunisie, désigné précédemment comme médecin-chef de l'hôpital militaire de Nancy, a été attaché au service de santé de la place de Lille.

MM. Gaulard et Baudry, médecins-majors de 2e classe dans l'armée territoriale, sont nommés médecins-majors de 1re classe.

M. Dornier, médecin-major de 1re classe au 33e régiment d'infanterie, est désigné pour l'hôpital militaire au camp de Châlons.

ARMÉE TERRITORIALE. — M. Burdinat, capitaine de réserve au 140e régim. d'infanterie, est nommé chef de bataillon au 1er rég. territorial d'infanterie, en remplacement de M. Spriet, démissionnaire.

CAVALERIE. — M. de Mas-Latrie, lieutenant au 19e chasseurs, est désigné pour passer au 20e dragons.

GENIE. — M. Devé, chef de bataillon, chef du génie à Arras, est désigné pour les mêmes fonctions à Orléans.

APPEL DES TERRITORIAUX EN 1887. — Voici les dates fixées pour l'appel des territoriaux désignés pour accomplir en 1887 une période d'instruction de 13 jours :

Du 21 mars au 2 avril, les 1er et 2e bataillons du 3e régiment territorial d'infanterie et toute l'artillerie du 1er régiment.

Du 18 au 30 avril, les 1er et 2e bataillons des 1er, 3e, 7e territoriaux d'infanterie ; les 3es bataillons des 2e, 4e, 6e, et 8e.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Tribunal de Commerce de Roubaix. — *Election de deux juges suppléants.*— On nous communique la note suivante que nous insérons avec empressement :

« Messieurs les électeurs du Tribunal de Commerce de Roubaix sont convoqués à voter, dimanche 27 février, à l'effet de procéder à l'élection de deux juges suppléants.

» Le scrutin sera ouvert de dix heures du matin à 4 heures du soir, dans la salle du Tribunal de Commerce de Roubaix pour les cantons de Roubaix-Est et Roubaix-Ouest et à l'hôtel-de-ville de Lannoy pour le canton de Lannoy.

» MM. Henri Carré-Palatte, négociants en fer et Adolphe Prouvost, fabricant de nouveauté, ont accepté la candidature qui leur a été offerte.

» MM. les électeurs sont instamment priés de ne pas s'abstenir de voter dimanche prochain afin d'éviter les dérangements d'un second tour de scrutin et de faciliter, dans l'intérêt public, le fonctionnement de la justice consulaire.

» Les abstentions des électeurs consulaires sont généralement si nombreuses que le premier tour de scrutin ne donne pas toujours de résultat.

» Si le gouvernement retirait aux négociants le droit d'élire leurs juges, ils ne manqueraient pas de s'en plaindre ; c'est cependant ce qui pourrait arriver s'ils se désintéressaient trop de ces élections.

» Electeurs consulaires, rendez-vous en foule au scrutin de demain et prouvez par vos nombreux votes de votre attachement à cette institution. « E. V. »

A propos de l'Espierre. — Le correspondant du *Progrès* — cette fois, c'est le correspondant ordinaire — interprète très inexactement notre pensée sur le règlement financier de la question de l'Espierre.

Selon nous, les industries qui salissent les eaux devraient, en toute justice, supporter la dépense de l'epuration.

La Chambre de Commerce s'est déjà prononcée dans ce sens et ce sera aussi, vraisemblablement, l'avis du Conseil municipal.

Mais il faut s'attendre à une certaine résistance. Les principaux intéressés ont même déjà témoigné, par des manifestations publiques, de l'esprit d'opposition qui les anime contre ce projet.

Si le principe triomphe, il faudra compter avec des difficultés pratiques, ne fût-ce que sur le mode de répartition.

Il nous parait malheureusement évident que, quoi qu'on fasse, les finances municipales seront plus ou moins engagées par cette hasardeuse entreprise. Dans quelle mesure ? Voilà ce que nous ne savons pas et ce que nul ne saurait prévoir encore.

C'est tout ce que voulait dire la phrase relevée par le *Progrès*.

A. R.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le mercredi 9 mars prochain, de deux à cinq heures d'relevée, il sera procédé dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à une information de commodo et incommodo, sur la demande de M. Georges Pennel-Deschodt, tendant à obtenir l'autorisation d'établir une briqueterie permanente sur un terrain situé en cette ville, aux Trois Ponts.

» Les pièces relatives à cet établissement sont déposées au Secrétariat de la Mairie où les habitants peuvent en prendre connaissance. »

Un dernier mot sur les écoles de Mollins. — Il y a un seul point sur lequel se sont montrés d'accord les « naifs », les « fadasses », les « soporifiques », le « vulgaire monsieur » et « l'oiseau de malheur », qui se sont démenés depuis quinze jours autour du *Progrès du Nord*. L'entreprise des Ecoles des Mollins leur apparait comme la grande pensée de leur règne. Il fallait des écoles, disent-ils ; il en fallait sans tarder.

Nous en tombons d'accord avec tous ces messieurs.

Ils ont même l'obligeance de rappeler que c'était un de nos amis, le maire conservateur, M. Bulteau Lenglet, qui avait prouvé au conseil municipal que 6000 enfants restaient sur le pavé, sans pouvoir trouver place dans les écoles alors existantes.

Aussi, n'est-ce pas sur le principe de la construction — et de la construction immédiate de nouvelles écoles — que nous avons combattu l'administration de M. Famechon.

Nous lui avons reproché seulement d'avoir, sous ce prétexte qu'il fallait des écoles, favorisé une entreprise détestable pour la ville, d'avoir écarté le concours et l'adjudication.

Cette administration a eu le tort de se refuser à écouter les conseillers municipaux qui lui disaient : Faites un concours entre tous les entrepreneurs de la ville ; donnez *un délai de huit jours* et nous nous engageons à vous amener des concurrents qui vous offriront mieux et à meilleur marché.

Si cette proposition si sage, si prudente, eût été entendue, la construction des écoles se fût faite tout aussi rapidement, il y aurait eu une grosse économie pour la ville, et nous n'aurions pas aujourd'hui à notre charge des bâtiments si peu solides qu'il suffit parfois qu'une jeune adjointe de vingt ans saute à pieds joints, d'une hauteur de trois marches d'escalier, pour que le parquet s'effondre et que la pauvrette dégringole dans la cave. — A. R.

**On